

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VII - Numéro 14    Décembre 2017    ISSN : 2313-7908  
N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

*E-mail* : ***administration@perspectivesphilosophiques.net***

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

#

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Dr. Abou SANGARÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr. Kouma YOUSOUF**, Maître de Conférences  
**Dr. Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
**Dr. Steven BROU**, Maître de Conférences  
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

**SOMMAIRE**

**AXE 1 : PRINCIPES DU VIVRE-ENSEMBLE**

- 1. Art et rapprochement des peuples,**  
Jean-Claude Y. GBEGUELE..... 2
- 2. Le vivre-ensemble à l'épreuve de l'avoir et de l'être dans la pensée de Ebénézer Njoh-Mouelle,**  
Amenan Edwige KOUAKOU.....14
- 3. Vertu kantienne et vivre-ensemble,**  
GUI Désiré.....29
- 4. L'unité de la vie chez Claude Bernard : un modèle pour penser le vivre ensemble sociétal,**  
AGBAVON Tiasvi Yao Raoul.....49
- 5. De la problématique du vivre-ensemble dans la pensée de Hannah Arendt,**  
ASSEMIEN Assoumou Joël-Pacôme.....65
- 6. Le concept du visage levinassien comme fondement du vivre-ensemble,**  
COULIBALY Adama..... 79

**AXE 2 : MULTIPARTISME ET VIVRE-ENSEMBLE**

- 7. Des enjeux de la diversité culturelle,**  
KOUAMÉ Akissi Danielle..... 99
- 8. Du dévoilement des pièges de la différence : condition de possibilité du vivre-ensemble chez Paulin Hountondji,**  
DIOMANDÉ Zolou Goman Jackie Élise..... 112
- 9. Le vivre-ensemble à l'épreuve du multipartisme en contexte africain : la nécessaire éthicisation du politique africain,**  
COULIBALY Sounan..... 131

**AXE 3 : REPLI IDENTITAIRE ET UNITÉ NATIONALE**

- 10. L'interculturalité comme conceptualisation du vivre-ensemble,**  
VASSY Sylveira Tiburce..... 150
- 11. Le Panafricanisme de Nkrumah et les Replis Identitaires,**  
GNAGNE Akpa Akpro Franck Michaël..... 166

#

**12. Idéologie et identité : vers une esthétique du bien-vivre-ensemble,**  
TUO Fagaba Moïse..... 187

**AXE 4 : PAIX, GUERRE ET MONDIALISATION**

**13. Sport et dopage : quel rapport au vivre-ensemble ?,**  
ABOGNY Claude Aurélie..... 204

**14. Humanisme techno-numérique et la refondation du vivre-ensemble en Afrique,**  
ABOUDOU Aïcha Stéphanie..... 220

**15. Tics et vivre ensemble,**  
N'DJA Koffi Blaise..... 238

**16. Le vivre-ensemble : perspectives du contrat social dans le philosophe lockéen,**  
KOUA Kouassi Serge Arnaud.....250

**AXE 5 : LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT**

**17. Le vivre-ensemble et la sauvegarde de l'environnement : l'archétype du développement durable,**  
COULIBALY Sionfoungon Kassoum..... 268

**18. Les impacts socioéconomiques de la crise écologique sur la vie communautaire,**  
SORO Torna..... 285

**19. Une écologie humaniste comme gage de la protection de la vie,**  
Casimir Konan BOUSSOU..... 301

**20. L'environnement à l'épreuve de la mondialisation,**  
KOUA Guéi Simplicie..... 315

**21. Protection de l'environnement en Afrique : vers une culture de l'écocitoyenneté,**  
SIALLOU Kouassi Hermann..... 333

**LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

#

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

**Le comité de rédaction**

**LE VIVRE-ENSEMBLE À L'ÉPREUVE DU MULTIPARTISME  
EN CONTEXTE AFRICAIN : LA NÉCESSAIRE ÉTHICISATION  
DU POLITIQUE AFRICAIN**

**COULIBALY Sounan**

*Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)*  
[apprentiphilosophie@yahoo.fr](mailto:apprentiphilosophie@yahoo.fr)

**Résumé :**

Le présent article est une réflexion sur le vivre-ensemble en rapport avec le multipartisme en contexte africain. La question de savoir si nous devons ou pouvons vivre ensemble semble être un non-sens. En tant que des frères en Humanité, nous n'avons pas le choix. Au-delà de nos différences " apparentes ", nous y sommes contraints absolument. Conscients de cela, la question qui se pose est donc la suivante : En quoi est-il possible de positiver, à partir des principes qui nous sont communs, le vivre-ensemble ? Ce questionnement revêt une particularité singulière dans le contexte africain où la pluralité de partis politiques, réel levier de l'expression démocratique sous d'autres cieux, rime le plus souvent avec crispation, instabilité, fragilisation, voire destruction du tissu social. Le vivre-ensemble nécessite une éthicisation du politique et du citoyen africains. Une éthicisation qui aboutit à l'émergence d'un citoyen africain nouveau : des politiques responsables et respectueux du peuple, et des sociétés civiles fortes, actives et engagées. D'un citoyen nouveau et d'une classe politique nouvelle épris des valeurs promotrices de la cohésion sociale.

**Mots-clés :** Citoyen nouveau, Démocratie, Éthicisation, Monopartisme, Multipartisme, Politique africain, Sociétés civiles, Vivre-ensemble.

**Introduction**

L'histoire du multipartisme en Afrique se décline, aux dires des historiens, en deux moments majeurs : le premier remonte à la triste et douloureuse période de la colonisation européenne. « *Les partis politiques africains, écrit Loucou, sont nés sous l'effet de la colonisation* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 6). Le second est, quant à lui, sa restauration dans les années 1990, où

#



plusieurs ex-colonies françaises mettent, en effet, fin au multipartisme et instaurent des systèmes de parti unique<sup>1</sup>.

Mais, vingt-cinq ans après sa restauration, le constat est loin d'être reluisant. Pire, le pluralisme politique, réel levier de l'expression démocratique sous d'autres cieux, rime, en Afrique, le plus souvent, avec violence et instabilité socio-politiques, avec accentuation de la fracture sociale, avec discours xénophobes et haineux<sup>2</sup>. D'où l'intérêt du sujet-ci : "**Le vivre-ensemble à l'épreuve du multipartisme en contexte africain : la nécessaire éthicisation du politique africain**".

L'une des meilleures façons d'aborder un tel sujet est de poser des questions simples : qu'est-ce que le vivre-ensemble ? Quels en sont ses principes fondateurs ? Qu'est-ce que le multipartisme ? Quelle est la nécessité de son instauration en Afrique ? La pluralité de partis politiques est-elle incompatible avec l'idée de vivre-ensemble ? Comment le multipartisme, censé favoriser la cohésion sociale, peut-il se transformer en un moyen de fragilisation, de division et de destruction sociale ? Est-ce parce ses normes sont-elles mal articulées pour que les Africains ne s'y reconnaissent pas ? Ou est-ce plutôt parce que ces derniers appliquent mal ses principes ? Sur quelles valeurs éthiques doit-on refonder la pratique politique africaine ? Autrement, quels référents éthiques pour le nouvel homme politique africain ?

## **1. LA PERVERSION DE L'IDÉAL DU PARTI UNIQUE COMME FONDEMENT DU MULTIPARTISME**

La société est « *l'état particulier à certains êtres qui vivent en groupes plus ou moins nombreux et organisés*<sup>3</sup> ». De cette approche, il est permis de parler

---

<sup>1</sup> Le Parti Démocratique de Guinée et le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire en sont une parfaite illustration.

<sup>2</sup> À l'égard de certains compatriotes, mais surtout à l'égard de ressortissants de pays voisins-frères. Les pires formes d'humiliation subies par les communautés nigérienne, malienne et notamment burkinabé, de la part de certains politiques ivoiriens, ne peuvent être tolérées.

<sup>3</sup> Dictionnaire le Petit Robert

de société animale et de société humaine, la première étant moins organisée que la seconde. Cette dernière qui se distingue nettement de la première, est spécifiquement saisie comme « *l'ensemble des individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés le plus souvent établis en institutions et garantis par des sanctions* <sup>4</sup> ». Ainsi, à la différence de la société animale basée sur l'instinct, la spontanéité, la société humaine a, à ses fondements, des principes établis et connus de tous qu'il convient de connaître et respecter pour une coexistence harmonieuse. Dès lors, quels sont les fondements du vivre-ensemble ?

### **1.1. Droit et Justice**

Le droit est un principe fondamental du vivre-ensemble. Son respect strict assure et garantit la paix sociale. Par conséquent, son inobservance compromet fortement l'unité nationale. D'ailleurs, la plupart des problèmes époquaux, la multitude de conflits qu'on observe avec écoëurement dans le monde, sont, en partie, le fait de la méconnaissance et/ou du non-respect des droits humains. La multiplication des ligues de droits de l'homme, des facultés de droit, des Déclarations universelles des droits de l'homme illustre, avec pertinence, l'importance du droit dans les activités humaines. Mais, qu'est-ce que le droit ? On définit le droit, dans son acception générale, comme ce qui est permis dans une communauté, une collectivité humaine et qui ne nuirait pas ou ne porterait pas atteinte à autrui. Autrement dit, le droit est ce qui est permis à un homme de faire dans les limites du strict respect des droits d'autrui.

Subséquemment, bien compris et effectif, le droit est, en ses deux composantes majeures, ce qui possibilise réellement le vivre ensemble. En effet, le respect du droit naturel considéré comme « *celui qui résulte de la nature des hommes et de leurs rapports indépendamment de toute convention ou législation* » (André LALANDE, 2010) et du droit positif défini comme « *celui qui résulte des lois écrites ou des coutumes passées en force de lois* » (André

---

<sup>4</sup> Dictionnaire le Petit Robert

LALANDE, 2010) concourt efficacement à la cohésion sociale. La différence entre les deux étant que le premier est vécu de façon spontanée parce qu'inné, c'est-à-dire faisant partir de la nature même de l'homme tandis que le second fait objet d'apprentissage parce que relevant de convention.

Le droit, qu'il soit naturel ou positif, pour être respecté, a besoin d'un élément régulateur qu'est la justice. Celle-ci peut être saisie comme un outil qui permet à l'homme d'appliquer des sanctions à tous ceux qui vont à l'encontre du respect des lois sociétales. C'est un « *principe moral de conformité aux droits positifs ou naturels*<sup>5</sup> ». La justice est donc en quelque sorte ce qui veille au bon fonctionnement du droit. C'est pourquoi, on peut qualifier la justice de « *juste appréciation, juste reconnaissance et respect du droit et du mérite de chacun*<sup>6</sup> ». Ainsi appréhendée, la justice est essentielle dans la quête et la consolidation du vivre ensemble en ce sens qu'elle sert d'arbitre dans les rapports, notamment conflictuels entre citoyens. En ces trois formes majeures<sup>7</sup>, la justice régule la vie sociétale : veille à l'affirmation et à l'effectivité de l'égalité en droits des citoyens, sanctionne le contrevenant aux règles en vigueur, veille et favorise l'application du principe d'équité en matière d'accès aux services sociaux de base. Boileau n'a-t-il pas dit que « *Dans le monde il n'est rien de beau que l'équité : sans elle, la valeur, la force, la bonté, et toutes les vertus dont s'éblouit la terre, ne sont que faux brillants et que morceaux de verre* » (Nicolas BOILEAU, Satires XI). Par conséquent, tout pays où la justice n'est pas indépendante, est un État paralysé, un pays à l'avenir incertain.

---

<sup>5</sup> Dictionnaire le Petit Robert

<sup>6</sup> Dictionnaire le Petit Robert

<sup>7</sup> Depuis Aristote, il existe plusieurs sortes de justice qu'on peut résumer en ces trois majeures :

- la justice commutative : appliquée au niveau des échanges, elle veille à l'équité dans les transactions, c'est-à-dire qu'aucun des échangeurs ne soit lésé.
- la justice distributive : rémunérer chacun en fonction de ses efforts personnels
- la justice répressive : rendre proportionnelle la gravité des peines au dommage commis. Elle n'est pas forcément une application à la lettre de la loi du talion « dent pour dent, œil pour œil ».

#

Le droit et la justice ainsi définis et placés au fondement de toute existence sociale harmonieuse ne pourront être réellement utiles à l'homme que s'ils sont vécus au sein d'une organisation plus élaborée avec des règles de fonctionnement plus rigoureuses : l'État.

### **1.2. État et Nation**

Au-delà de toute critique qu'on pourrait lui adresser, l'État joue un rôle fondamental dans la construction et la consolidation de la paix sociale. En tant qu'organisme juridico-politique qui dirige, de façon souveraine, un ensemble d'hommes à l'intérieur d'une frontière reconnue, l'État veille au bon fonctionnement administratif, politique et juridique de la société. Il structure et dirige, en toute souveraineté, les rapports et les échanges entre les individus. À ce titre, Lalande le définit comme « *une société organisée dans sa structure politique, administrative, juridique et jouant le rôle d'une personne morale* » (André LALANDE, 2010). L'État favorise le vivre ensemble par la sécurité des personnes et de leurs biens qu'il garantit, par le développement qu'il apporte et promeut, et surtout par ses multiples interventions en faveur d'un meilleur rayonnement de l'appareil judiciaire. Toutes ces actions permettent d'atténuer, sinon d'éviter les tensions entre individus et intercommunautaires susceptibles à leur tour d'ébranler le tissu social.

Eriger la nation en un fondement du vivre-ensemble est à inscrire dans la stricte définition de celle-ci comme communauté naturelle et historique. En effet, appréhendée comme l'ensemble des règles, des individus d'une société constituant une unité morale autour d'aspirations et de valeurs communes, la nation constitue le lieu par excellence de la coexistence pacifique. Ayant en partage la nation et conscients du fait que l'intérêt supérieur de celle-ci prime sur tout autre, les citoyens peuvent, dans un réel élan patriotique, dépasser leurs divergences de vue, leurs antagonismes existentiels. De ce fait, la nation fait appel à un ensemble homogène, à une diversité intégrée. C'est de cette force extraordinaire d'intégration des particularismes dans un projet fédérateur, dans le cadre d'une nation, qu'il s'agit quand nous faisons de la

#

nation l'un des piliers centraux du vivre ensemble qu'il est nécessaire de ne pas confondre avec unanimité.

Présenter l'État et la Nation comme deux piliers distincts du vivre-ensemble ne signifie aucunement une séparation, une opposition radicale entre ces deux entités. En réalité, il existe, au contraire, une intimité, un lien indéniable entre elles. La nation n'est que la conscience spontanée d'appartenir à un même territoire, d'avoir les mêmes aspirations, les mêmes pratiques (religieuses, linguistiques, etc.). Or, ce sont ces mêmes aspirations qui, traduites sous forme écrites et rendues universelles (la constitution), sinon universales qui forment l'État. Celui-ci est même présenté comme « *l'ensemble des individus qui constituent un État* » (André LALANDE, 2010). Dès lors, on peut dire que l'État n'est rien d'autre que l'ensemble des services généraux de la nation.

Les valeurs d'égalité, d'équité et de droit n'ont réellement de sens que dans un État où l'état de droit est effectif. Le respect de ces éléments constitue un réel gage de rapprochement, de cohabitation et d'unité entre concitoyens.

En somme, « l'Afrique Noire, après avoir construit ses institutions autour du parti unique, s'est aperçue que ce système ne garantissait pas la stabilité politique<sup>8</sup> ». Mieux, avec le monopartisme qui « n'a pas résolu tous [les] problèmes<sup>9</sup> », les inégalités sociales se sont accentuées et l'unité nationale s'est considérablement fragilisée. Dès lors, le système du parti unique a, dans son déploiement, engendré des pratiques largement contraires à ses idéaux initiaux. Lesquelles pratiques déviationnistes ont, à leur tour, incité les bailleurs de fond à imposer le pluralisme politique aux pays africains. La restauration du multipartisme dans les années 1990 est donc la conséquence directe de la perversion des idéaux du parti unique. En clair, la nécessité du

---

<sup>8</sup> Charles DEBBASCH, *Le Parti unique à l'épreuve du pouvoir : les expériences maghrébines et africaines*, p. 1. Pdf disponible sur le net. Consulté le samedi le 12 décembre 2015 à 13h21

<sup>9</sup> Idem

multipartisme s'est imposée lorsque les partis uniques sont devenus des partis iniques, totalement déconnectés ou / et ignorant les réalités et les besoins primaires des populations.

**1.3. Du parti unique au parti inique : la nécessité du multipartisme**

La perversion du parti unique qui a nécessité l'instauration du multipartisme dans la quasi-totalité des ex-colonies françaises s'observe à deux niveaux. Le culte ou la vénération de la personne des « chefs d'État » en est le premier. Les partis-États se sont transformés, identifiés et confondus, au cours de leur évolution, à la personne de leur chef et/ ou de son clan. Les discours louangeurs à son égard prenant le pas sur les débats de fond, sur les idéaux du parti. Loucou le dit bien : « *toute la superstructure juridique et institutionnelle du parti unique est souvent un trompe-l'œil qui permet en fait d'asseoir l'autorité d'un homme et d'un clan et qui sert de paravent à une pratique autocratique et totalitaire* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 125). Ainsi, à l'instar de la mission fondamentale de faire cohabiter, de façon harmonieuse, les vivre-ensembles tribaux, sectaires, la majeure partie des nobles et authentiques objectifs du monopartisme sont tus, du moins négligés en faveur de la "publicité" du " père de la nation". Le folklore autour de la personne d'Houphouët-Boigny ou de Sékou Touré l'illustre bien.

La seconde illustration de pratiques déviationnistes des partis uniques, devenus des partis iniques, est la relative "institutionnalisation" et l'accentuation des discriminations et des inégalités sociales. En effet, les barons des partis uniques se sont adonnés aux abus de toute sorte. Droit de cuissage, népotisme (favoritisme) généralisé en passant par le développement inégalitaire, la gabegie financière, la mauvaise gestion et le détournement des deniers publics et bien d'autres dérives ont permis d'accentuer les inégalités sociales et leur lot de désolations, de frustrations et de tensions militaro-socio-politiques. La prostitution de l'idéal du parti unique, voulue et entretenue sous le silence complice et coupable des peuples, nécessita la restauration du multipartisme avec son panier d'idéaux qu'il convient d'interroger et d'analyser

#

afin de savoir s'il échappe, à son tour, à la critique c'est-à-dire si les énormes espoirs suscités ont été ou non satisfaits.

La longévité - trois décennies environ- des partis uniques s'explique par quelques facteurs. Le monopole du pouvoir, la maturité politique et la personnalité de leur leader en constituent le premier. Les pères fondateurs de nos jeunes nations, n'ont pas gouverné seulement par la terreur, par le musellement des opposants. Leur long règne s'explique aussi par leur remarquable habilité politique. Le dialogue comme voie de règlement des différends politiques adopté par Houphouët Boigny, en Côte d'Ivoire, en est une preuve tangible. Aussi, la cohérence et la constance de l'action, des choix et des programmes de gouvernement, caractérisés par les progrès socio-économiques réalisés ont-ils milité en leur faveur. Certes, le bilan varie largement d'un pays à l'autre et que ces partis-États pouvaient, lors de leur gouvernance, faire plus, cependant, il faut avoir la lucidité et l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'ils ont fait beaucoup.

Également, la part active des dits partis dans les luttes émancipatrices a longtemps permis de rallier l'adhésion de la majeure partie des peuples de l'époque à la cause des partis uniques. Les populations se sont toujours, en effet, senties redevables à ces partis, ne serait-ce que pour la liberté et l'égalité retrouvées. L'exemple de l'African National Congress, en Afrique du sud, a, ici, droit de cité même si les contextes semblent différents. Par ailleurs, dans certains pays où le multipartisme n'était pas légalement interdit, la désorganisation et la misère de l'opposition, surtout l'obsessionnelle soif du pouvoir et d'argent, ont favorisé la longévité des partis uniques. Du Ghana à la Côte d'Ivoire en passant par la Guinée de Sékou Touré, les oppositions n'existaient que de nom. Enfin, le contexte international de guerre froide, à cette époque a aussi contribué à la pérennité des systèmes uniques. Par exemple, Le PDCI a « *survécu aux vicissitudes du temps grâce notamment au soutien infatigable de la France au nom de la solidarité idéologique, mais aussi*

#

*pour des considérations géostratégiques et économiques* ». (Issaka SOUARE, 2010, p. 105).

Toutefois, ces facteurs ne doivent pas être l'arbre qui cacherait la forêt de dérives dictatoriales des partis uniques. Le monopole du pouvoir, la mauvaise gouvernance, la corruption généralisée et "institutionnalisée"<sup>10</sup>, le musèlement, l'emprisonnement l'oppression voire l'assassinat d'opposants ont été utilisés, de façon massive, par les pouvoirs monnaie courante les insuffisances du monopartisme.

Cela dit, quel bilan peut-on faire du multipartisme en Afrique noire, environ trois décennies après sa restauration ? Le pluralisme politique a-t-il répondu aux attentes qui ont motivé sa revendication et sa restauration ? A-t-elle fait mieux que les partis uniques ? Ou au contraire, a-t-elle ruiné les acquis du monopartisme ? La possibilisation de l'expression plurielle, à travers l'ouverture démocratique, ne s'est-elle pas transformée en un vaste champ d'instrumentalisation des questions sociales et des masses populaires avec ses corollaires de tensions ethniques ou claniques, de crises militaro-socio-politiques, voire de drames humains ? Le mésusage de la politique par les acteurs politiques africains n'a-t-il pas remis en cause les acquis du monopartisme ?

L'instabilité socio-politique<sup>11</sup> dans bon nombre de nos pays et la méconnaissance des réels rôles dévolus à un parti politique, notamment à une opposition, dans la construction d'un État moderne et démocratique, ajoutées à la mauvaise foi de beaucoup d'entre nos politiques, ont conduit, dans la plupart de nos pays, à un bilan catastrophique, du moins mitigé du système pluraliste. Lequel bilan triste et amer appelle nécessairement à un renouveau du politique africain. Un renouveau basé sur l'éthicisation, la conscientisation

---

<sup>10</sup> Houphouët-Boigny ne disait-il pas qu'on ne fouille pas dans la bouche de celui qui grille les arachides.

<sup>11</sup> La majorité des ex-colonies voire l'ensemble des pays africains connaissent ou ont connu, à part le Sénégal, des situations socio-politiques difficiles, des coups d'État, des rebellions, des crises pré et/ou post-electorales, des crises nées de tripotouillages constitutionnels, etc.

#



des acteurs politiques africains, c'est-à-dire, une appropriation<sup>12</sup> de la noblesse politique par ceux-ci.

## **2. POUR UN RENOUVEAU DU POLITIQUE AFRICAIN : L'APPROPRIATION DES VALEURS FONDAMENTALES DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE**

### ***2.1. Multipartisme et recrudescence de la violence : de l'idéal de la Cité juste à la réalité de l'oppression du peuple***

L'analyse critique de la situation socio-politique actuelle des pays d'Afrique noire révèle que l'exercice du multipartisme semble avoir remis en cause les relatifs acquis des partis uniques. En effet, le pluralisme politique en contexte africain semble s'être mué en un climat de méfiance totale et de guerre farouche entre les différents acteurs, du moins en une "animosité" à peine voilée entre eux. D'où la recrudescence de la violence de tous genres. Les nombreuses crises pré et post-electorales avec leur cortège d'enlèvement, de meurtre et de fracture sociale en sont l'exemple palpable. Le rappel des effets néfastes de la pratique perverse du multipartisme par le politique africain ne vise aucunement, tenons-nous à le préciser, à remettre en cause la noblesse du dit système qui ne se réduit pas au seul<sup>13</sup> modèle démocratique. Au Cuba, en Chine ou en Russie, trois pays qualifiés de non démocratiques, on y observe pourtant une relative coexistence pacifique. Nous visons donc seulement à décrier la mésutilisation du pluralisme dans nos pays. Autrement, si le multipartisme est en lui-même noble, son application par le politique africain – gouvernants comme opposants- paraît problématique, ou du moins suscite interrogations et débats. La manipulation est devenue une

---

<sup>12</sup> Nous utilisons ce mot et non celui de retour parce que nous pensons, vu la pratique politicienne, que nos hommes politiques, dans leur quasi majorité, connaissent peu, lorsqu'ils ne l'ignorent pas complètement, les règles qui régissent le jeu politique. Ils sont, nous l'estimons ainsi, arrivés en politique de façon accidentelle, c'est-à-dire sans aucune formation en la matière. Or, à l'instar des autres domaines d'activités humaines, la politique est un art qui nécessite au préalable un apprentissage, une initiation. Sans quoi, on ne peut qu'aboutir au désastre que nous constatons avec amertume.

<sup>13</sup> Le Cuba, le Venezuela, la Chine etc. qu'on présente comme des régimes autoritaires parviennent cependant à faire cohabiter leurs concitoyens.

#

monnaie courante L'instrumentalisation par les partis politiques des questions sociales le prouve à suffisance.

La restauration du pluralisme visait, entre autres objectifs, à plus de justice sociale, d'équité et d'égalité. Ce qui, pour l'heure, reste une pure illusion tant la situation semble s'être empirée avec le multipartisme. De l'idéal d'une Cité juste et égalitaire, l'on fait face à la réalité implacable de la manipulation et de l'oppression des masses populaires. Les intérêts du peuple passent après ceux des politiciens qui contribuent efficacement à la recrudescence de la violence, à la fracture sociale. La politisation, dans les années 90, des questions scolaires par l'opposition ivoirienne, particulièrement le Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo et, plus tard, par le RDR<sup>14</sup> et le PDCI<sup>15</sup> est encore fraîche dans les mémoires. Ce qui fait dire à Loucou que « *L'école est devenue l'enjeu et le champ clos du combat politique du fait de la confusion des motivations corporatistes et des options idéologiques* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 174).

La partialité de la presse est la seconde traduction de l'action manipulatrice des partis politiques. La presse, qu'elle soit audiovisuelle ou écrite éprouve des difficultés réelles à se professionnaliser. Tirant parti du retour au multipartisme avec la naissance en une année de quatre-vingts titres de journaux, celle-ci paraît sous influence et à la solde des partis politiques. « *Elle n'a pas su, à quelques exceptions près, nous dit Loucou, éviter les maladies infantiles de la diffamation, de la désinformation et de l'irresponsabilité* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 175). Dès lors, les hebdomadaires sont devenus, au mépris des règles déontologiques, de véritables relayeurs des idéologies des partis politiques. Par exemple, en Côte d'Ivoire, chaque hebdomadaire<sup>16</sup> ou presque, est affilé à une formation politique.

---

<sup>14</sup> Rassemblement Démocratique des Républicains

<sup>15</sup> Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

<sup>16</sup> Au point qu'on a en Côte d'Ivoire, des journaux bleus (ceux de l'opposition) et des journaux orange, dédiés au pouvoir.

Le domaine judiciaire constitue « *le dernier pôle des crises de l'ère du multipartisme* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 176) en Afrique noire. Il faut dire que la place de la justice est loin d'être reluisante tant elle est perpétuellement « *décriée, [particulièrement par l'opposition] à cor et à cri, pour son manque d'indépendance et sa soumission au pouvoir politique* » (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 175). Les tapages juridico-médiatiques sur la nature même du procès sur les événements du 18 février 1992<sup>17</sup> en disent long sur la perception de la justice dans nos pays. Si pour le gouvernement ce procès est celui de droit commun- du fait de la destruction de biens publics et privés-, pour l'opposition, c'en est plutôt un procès politique. Sans prendre position dans ces considérations qui n'honorent pas nos jeunes États, nous disons que « *la justice en définitive s'incline devant le pouvoir politique* ». (Jean-Noël LOUCOU, 1992, p. 178).

Toutes ces crises sociales instrumentalisées et amplifiées par les politiques, notamment par l'opposition, certes déjà existantes, dénaturent et discréditent nos politiques et par ricochet la noblesse politique. Pour restaurer celle-ci et éviter que la politique divise plutôt que d'unir, un retour aux valeurs fondatrices de l'éthique en politique s'avère plus que nécessaire.

## **2.2. Pour un retour à la noblesse politique**

Le renouveau du politique africain – gouvernants et opposants- tant souhaité, passe nécessairement par l'appropriation d'un certain nombre de valeurs non seulement par les acteurs politiques mais aussi et surtout par l'ensemble des citoyens. Car, la pratique cauchemardesque du pluralisme à laquelle nous assistons en Afrique engage une responsabilité multiple. Bien que principaux acteurs de ce désastre, les hommes politiques n'en sont pas pour autant les seuls responsables. L'indifférence et la passivité des citoyens par rapport à la pratique politique ne sont pas à négliger.

---

<sup>17</sup> Le 18 février 1992, l'opposition organise une marche non autorisée. Il s'ensuit des violences et des destructions de biens publics. Plusieurs cadres du parti frontiste dont le couple Gbagbo sont arrêtés et jugés.

#

En effet, pour que le pluralisme politique soit ce puissant levier de démocratisation et de vivre-ensemble, il faut des citoyens consciencieux et engagés dans la défense de leurs droits. La relative droiture des politiques occidentaux est due en partie à l'extrême vigilance de leurs concitoyens, notamment des sociétés civiles. Un citoyen africain nouveau est donc ce qu'il faut pour une meilleure pratique politique en Afrique. Mais, quel sens faut-il donner à la notion de citoyen africain nouveau ? Consiste-t-il en un remplacement pur et simple des classes politiques existantes ? Le renouveau ici est à comprendre sous l'angle de la refonte des mentalités africaines. L'éthicisation du politique africain, qui appelle à une nouvelle pratique politicienne, consiste donc en l'implication et l'engagement actif de tous à faire reposer la pratique de ce noble art de gestion des peuples sur les vraies valeurs de l'éthique en politique.

L'éducation et la responsabilisation des acteurs politiques africains constituent le premier point de cette réforme des mentalités. La politique comme "art de gestion de la cité" requiert, contrairement à l'opinion dominante, une formation, une éducation à ses règles. Car, il ne suffit pas seulement d'être instruit et d'être banquier, juriste ou enseignant pour être un bon politique. Prétendre aux destinées d'un peuple requiert du futur dirigeant une éducation et une formation préalables. Phase d'apprentissage et d'acquisition des aptitudes à diriger, l'éducation aux valeurs fondatrices de l'éthique politique doit inculquer l'idée que la politique demeure, pour pasticher Amadou Koné (1980), un jeu. Pour ce qui est de la responsabilisation, il faut l'envisager sous l'angle du Principe-Responsabilité de Jonas (1993) qui appelle au sens de responsabilité des hommes politiques. Elle vise à amener les politiques africains à prendre la pleine mesure de chacun de leurs actes et d'en assumer les conséquences. Ricœur n'a-t-il pas dit, dans *Le juste* (1995), qu'il n'y a pas d'humanité sans responsabilité. Gaumont abonde dans le même sens pour dire « [...] qu'assumer [ses actes], ça aide à grandir. Dire la vérité aussi » (2014, p. 27).

#

Ainsi, avant tout agir, ils doivent plus ou moins mesurer non seulement les conséquences immédiates de leurs actes mais aussi celles lointaines. L'exigence du sens de la responsabilité qui doit caractériser tout homme, est toute particulière chez l'homme politique pour la simple raison que ses propos et actes vont au-delà de sa seule personne. C'est pourquoi, il doit éviter tout propos et tout acte incendiaire ou susceptible de mettre en mal la paix sociale. Il doit éviter, par exemple, de faire sortir dans la rue ses militants pour une marche non autorisée, voire interdite par l'autorité compétente. Bref, il est temps que nos politiques soient responsables tant dans le discours qu'en actes.

La responsabilité fait appel, ici, à une autre valeur essentielle qui est celle de l'esprit républicain. Le citoyen africain n'est pas suffisamment républicain, c'est-à-dire respectueux des lois et valeurs fondatrices de la République. Le nombre pléthorique de coups d'État, de rebellions armées, de tentatives de modification ou de tripatouillage des constitutions dans de nombreux de nos États en dit long sur notre conscience républicaine. Par esprit républicain, nous entendons aussi le patriotisme vrai à distinguer du patriotisme archaïque et haineux. Le patriotisme vrai est celui prôné par le poète et homme politique français Lamartine et qui se compose « *de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au-delà des races, des langues, des frontières* » (Alphonse de LAMARTINE, 1842). Ramené à notre sujet, nous pouvons dire que le vrai patriotisme consiste à faire prévaloir l'intérêt supérieur de sa patrie, de son peuple sur les siens et avant ceux de son appartenance idéologique.

Deux voies s'offrent pour y parvenir. D'une part, promouvoir et intégrer l'enseignement du civisme et des valeurs républicaines dans nos programmes éducatifs et scolaires de base. D'autre part, il faut donner force à la loi, de façon rigoureuse, afin de contraindre les uns et les autres au respect strict des

#

lois. Par exemple, récriminer par des mesures dissuasives, comme c'est le cas au Rwanda<sup>18</sup>, tout propos haineux, tout discours tendancieux et incendiaire.

Aussi, les acteurs politiques doivent-ils être éduqués au respect mutuel. Il faut leur rappeler le caractère inconditionnel du respect. En effet, si aimer ou éprouver de l'estime pour ses adversaires politiques peut relever de la réciprocité, le respect est, quant à lui, inconditionnel. Dans cette logique, le combat politique doit, dans un cadre de dialogue réel et constructif, demeurer seulement une confrontation d'idées, d'arguments et de programmes politiques. Chacun ne fait qu'exploiter les failles de ses adversaires en sa faveur, mais sainement et dans le strict respect de l'autre. Ce qui sous-entend qu'il faille distinguer la critique constructive de l'injure pure et simple. L'inconditionnalité du respect paraît une règle simple mais fondamentale, en ce sens qu'elle permettra aux politiques de même qu'aux autres citoyens de comprendre que nos différences et divergences, loin d'être un frein, sont une richesse inestimable, un atout essentiel dans la construction et la consolidation de l'harmonie sociale. Celle-ci dépend, rappelons-le, en grande partie d'une justice sociale effective, c'est-à-dire une meilleure distribution équitable des retombées du développement socio-économique. Par ailleurs, si le respect inconditionnel doit être de mise entre acteurs politiques, il doit en être de même à l'égard de leurs concitoyens dont ils revendiquent la défense des intérêts.

Toutefois, l'éducation, aussi importante soit-elle, suffit-elle à rendre exemplaire la pratique politicienne en Afrique ? N'a-t-elle pas besoin de l'appui de sociétés civiles conscientes, extrêmement vigilantes, fortes, engagées et mieux structurées ? Le renouveau du politique africain, qui appelle à une refonte des mentalités tant des acteurs politiques que de l'ensemble des citoyens africains, a besoin de l'implication et de l'engagement actif, mais pacifique et républicain, des associations de sociétés civiles. Sans quoi, il

---

<sup>18</sup> La constitution rwandaise interdit tout propos susceptible de réveiller les vieux démons du génocide. L'État, en dépit des déviations que dénoncent certaines organisations non gouvernementales, y veille rigoureusement.

#

paraît utopique de croire que les hommes politiques changeront, de manière qualitative, du jour au lendemain, par pur élan éthique. Il faut qu'ils y soient accompagnés, voire contraints d'une manière ou d'une autre. C'est en cela que le rôle des populations civiles s'avère capital.

Comme cela s'observe ailleurs, notamment en Occident, les sociétés civiles constituent un réel levier de contrôle et de régulation de l'action des politiques. En effet, si le politique occidental est plus ou moins exemplaire, ce n'est sans doute pas de son plein gré, c'est aussi dû à l'existence de sociétés civiles, extrêmement vigilantes et actives dans la défense de la cause publique. L'action décisive d'investigation et de dénonciation des médias, notamment des journalistes d'investigation en France ou aux États-Unis, s'avère capitale dans l'ancrage de la culture démocratique qui caractérise ces nations.

### **Conclusion**

Au terme de notre analyse, le multipartisme a, en Afrique, une histoire qui est celle d'un réel contraste. Dans sa première phase expérimentale, le multipartisme s'est remarquablement illustré dans les luttes émancipatrices des instincts inhumains de l'impérialisme européen. Toutefois, il s'assimile, depuis sa restauration dans les années 90, à un puissant facteur d'instabilisation et de destruction des acquis du monopartisme, notamment de l'unité sociale, du vivre ensemble. Mais, si la responsabilité des acteurs politiques est clairement établie, il n'en demeure pas moins pour l'immense majorité des autres citoyens, notamment des sociétés civiles.

La passivité et l'affiliation de celles-ci aux partis politiques, leur amateurisme et leur désorganisation ont favorisé, hier, la longévité des partis uniques, et assurent, aujourd'hui, la mésutilisation criminelle et incendiaire de la politique. Le renouveau du politique africain (gouvernants et oppositions) afin que la pluralité politique soit au service du vivre-ensemble, nécessite, dans un premier temps, une éducation aux règles et valeurs basiques du jeu politique qui sont celles « *de respect [mutuel], d'Empathie, de Responsabilité, de*

#

*Réconciliation* »<sup>19</sup>, d'esprit républicain et de patriotisme vrai. Cette éthicisation des politiques passe, dans un second temps, par l'éveil, l'engagement effectif et coordonné de sociétés civiles autonomes, intègres respectueuses des lois républicaines.

C'est à ce prix que nous parviendrons à « restituer à la pratique [politicienne] sa pleine dimension humaine » (Françoise SIRI, 2002, p. 59), et éviter ainsi que l'Afrique continue d'être le « continent en déperdition », le « continent foutu » ou le « continent maudit » dont le passé ne passe pas» (Jean PING, 2009, p. 9). Toute chose qui fera que la démocratie vraie<sup>20</sup> - **le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple** (Abraham Lincoln) - et non de façade qu'est celle des puissances occidentales, se réalisera en Afrique même si l'avenir de ce système de gouvernance semble obscur. En d'autres termes, l'avenir appartient-il à la démocratie dans un contexte international miné par le terrorisme multiforme ?

### **Références bibliographiques**

BECKER (Paula) et RAVELOSON (Jean-Aimé A.), *Qu'est-ce que la démocratie*, traduction de Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina, Antananarivo, 2008

BOILEAU (Nicolas), *Satires XI*.

---

<sup>19</sup> UNESCO et UNICEF, « Apprendre à vivre ensemble, Un programme interculturel et interreligieux pour l'enseignement de l'éthique ». In <http://www.ethicseducationforchildren.org>. Consulté le vendredi 20 novembre 2015 à 21h17

<sup>20</sup> Démocratie vraie, se distinguant nettement de celles de façade des puissances occidentales qui se disent démocrates chez eux pendant qu'ils encouragent et installent des dictatures, des pouvoirs totalitaires chez les autres. Ils légitiment, pour des intérêts économiques et géopolitiques, l'oppression des masses populaires africaines, bien sûr avec la complicité de nos dirigeants et le silence coupable des peuples africains. Ces derniers oublient très souvent que le rôle d'un citoyen ne consiste pas seulement à aller voter et respecter la loi, celle-ci ne disant pas toujours le juste. Or, c'est au juste de dicter la loi. C'est à ce titre que le peuple, en tant que légitime détenteur de la justice, est dans l'obligation de s'engager dans la lutte pour la défense de ce juste, même en violation de la loi, si nécessaire.

#



DEBBASCH (Charles), *Le Parti unique à l'épreuve du pouvoir : les expériences maghrébines et africaines*. Pdf disponible sur le net. Consulté le samedi le 12 décembre 2015 à 13h21

*Dictionnaire Le Petit Robert*

GAUMONT (Philippe), *Prisonnier du dopage*, Paris, Grasset, 2014.

JONAS (Hans), *Le Principe-Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, traduction de Jean Greish, Paris, Cerf, 1990.

LALANDE (André), *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, Quadrige/P.U.F, 2010

LAMARTINE (Alphonse de), Discours du 10 mars 1842, au banquet pour l'abolition de l'esclavage.

LOUCOU (Jean-Noël), *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Editions Neter, 1992, 213 pages

KONÉ (Amadou), *Les frasques d'Ébinto*, Abidjan, CEDA-HATIER, 1980

PING (Jean), *Et l'Afrique brillera de mille feux*, Paris, Harmattan, 2009

RICOEUR (Paul), *Le juste*, Paris, Esprit, 1995

SOUARÉ (Issaka), Thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Montréal en Juin 2010

SIRI (Françoise), *Dopés : victimes ou coupables ?* Dijon, Le Pommier, 2002

UNESCO et UNICEF, « Apprendre à vivre ensemble, Un programme interculturel et interreligieux pour l'enseignement de l'éthique ». In <http://www.ethicseducationforchildren.org>. Consulté le vendredi 20 novembre 2015 à 21h17.

#